



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cité scolaire
Julie Daubié
Collège
Lycée Polyvalent

Secrétariat proviseur

rue Joffre
57120 ROMBAS

T : 03 87 67 17 90
F : 03 87 58 10 38

ce.0570146@ac-nancy-metz.fr

Rombas, le 19 janvier 2021

Le Proviseur

Aux

Parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la situation sanitaire inédite que nous vivons, la priorité est de protéger la santé des élèves qui sont accueillis au sein du Lycée. Dans ce contexte, il a été décidé, de lancer une campagne de dépistage de la Covid-19 dans les établissements scolaires afin de permettre aux lycéens et à leurs familles de mieux se protéger.

Ces dépistages sont proposés aux lycéens et aux collégiens, ainsi qu'à l'ensemble des personnels de l'établissement.

La campagne de dépistage pour les collégiens et les lycéens aura lieu à la Cité scolaire Julie Daubié de Rombas du lundi 25 janvier au mercredi 27 janvier 2021.

Des tests qui sont appelés antigéniques seront proposés : ces tests donnent un résultat dans un délai de 15 à 30 minutes. Ils reposent sur un prélèvement naso-pharyngé, c'est-à-dire réalisé dans le nez avec un écouvillon. Les personnes porteuses du virus et présentant un risque de contagiosité peuvent donc le savoir très vite, et ainsi se protéger et protéger leur entourage.

Cette campagne de dépistage est réalisée par des équipes qualifiées qui seront en charge d'effectuer le prélèvement dans le respect des conditions sanitaires requises et son analyse. La communication des résultats se fera à votre enfant par le personnel soignant et également sous format papier à votre attention.

Si vous en êtes d'accord votre enfant devra se présenter muni du formulaire ci-joint de consentement dûment rempli, le jour du dépistage. Si votre enfant présente des symptômes évocateurs de la Covid-19 ou s'il a été identifié comme sujet contact d'une personne porteuse du virus, alors il doit rester à son domicile et ne doit pas se rendre dans l'établissement pour réaliser ce test. Son médecin traitant pourra l'orienter vers le test qui lui convient.

Si le résultat du test est positif, il est nécessaire qu'il puisse s'isoler, comme cela est recommandé dans le cadre de la lutte contre la transmission du virus. Pour cela nous avons besoin de votre accord signé (formulaire de consentement ci-joint) pour qu'il puisse quitter l'établissement à l'annonce de son résultat. L'identification des personnes ayant été en contact avec lui et auxquelles le virus aurait pu être transmis sera effectué par le médecin de l'Education Nationale, avec votre accord (formulaire de consentement). Naturellement, en cas d'apparition ou d'aggravation de symptômes, il est vivement recommandé de contacter le médecin traitant de votre enfant.

Si le résultat du test est négatif, le respect des mesures barrières (port du masque, distanciation sociale, lavage régulier des mains...) devra néanmoins être toujours rigoureux. Un test négatif n'écarte pas totalement le risque de présence du virus et de contagiosité. Si dans les jours qui suivent le test, votre enfant présente des symptômes compatibles avec la Covid-19, il devra consulter son médecin traitant, comme pour tout symptôme évocateur d'un problème de santé.

Le Proviseur
Alain CREMER

